

SOUTENIR LES COMMERCES DE PROXIMITÉ ET LES MARCHÉS

Plus que jamais, pensez local et achetez local !

Une fois de plus, les commerces de proximité sont lourdement impactés par les mesures gouvernementales. Tout en respectant les règles sanitaires, il est essentiel de garantir la libre-concurrence avec les grandes surfaces et surtout le commerce en ligne. Il en va de la survie des commerces et marchés qui animent notre centre-ville.



Dominique BOUGRAUD,
Maire de Lardy

Les Maires de l'Essonne se mobilisent pour leurs commerces

Monsieur le Premier ministre,

L'évolution de la situation sanitaire dans notre pays a conduit le chef de l'Etat à décréter un deuxième confinement, mais en œuvre depuis vendredi. Les maires, élus responsables et au contact de leur population, participent pleinement, depuis le début de l'épidémie, à l'application des mesures permettant de limiter la propagation du virus, parmi lesquelles le respect des gestes barrières et l'organisation de la vie quotidienne dans cette crise sanitaire sans précédent. Il nous semble cependant que l'expérience du premier confinement doit nous permettre d'ajuster au mieux les règles, sans mettre en cause la nécessaire lutte contre l'épidémie et sans fragiliser davantage la situation des commerçants.

Concernant les « petits commerces », ceux qui font vivre et animent nos centres-bourgs et nos centres-villes, les mesures prises ne nous semblent ni justes, ni équitables et mettent en grand danger le tissu commercial que nous soutenons depuis tant d'années. En effet, l'ouverture des grandes surfaces, au vu de certains types de produits vendus, entraîne une grave atteinte au principe de libre concurrence par une notable rupture d'égalité. Comment justifier que ces magasins (super et hypermarchés, ou grandes enseignes) commercialisent des produits considérés comme « indispensables », alors que, dans le même temps, les commerces et artisans de proximité ne peuvent ouvrir pour vendre ces mêmes produits ? Il convient de rappeler que les règles sanitaires sont très bien appliquées par tous ces commerces et que selon la communauté scientifique, ce ne sont pas ces lieux qui sont responsables de l'actuelle situation sanitaire.

Les élus, qui obligent de faciliter la situation sanitaire, les commerçants, qui ont fait très bien mal tous les efforts consentis par les collectivités et les différents acteurs pour faire vivre les centres-villes et les centres-bourgs. Les conséquences de ces nouvelles mesures risquent fort de sonner le glas de nos commerces de proximité, particulièrement à l'approche de Noël, période essentielle de leurs activités annuelles.

Sauvons nos commerces !

« Concernant les "petits commerces", ceux qui font vivre et animent nos centres-bourgs et nos centres-villes, les mesures prises ne nous semblent ni justes, ni équitables et mettent en péril ce tissu commercial que nous soutenons depuis tant d'années.

L'équipe municipale avait étudié la possibilité de faire un arrêté municipal autorisant l'ouverture à nouveau des commerces de proximité. Celui-ci aurait été malheureusement immédiatement retoqué par le Préfet car contraire aux directives du Gouvernement. Nos commerçants auraient alors été dans l'illégalité.

Aussi, nous avons fait le choix de soutenir pleinement l'initiative de l'Association des Maires d'Île-de-France et celle des Maires de l'Essonne pour demander la réouverture des commerces de proximité dans les plus brefs délais.

Plus que jamais, pour nos commerçants, nous vous demandons de privilégier les achats locaux dès que cela est possible. »



COMMENT SOUTENIR MES COMMERCANTS ?

- 📍 **Pensez "local" pour vos achats quotidiens** dans les boutiques de la commune ou en faisant appel aux artisans locaux :
 - la liste des commerces/services ouverts est actualisée en temps réel sur www.ville-lardy.fr
 - l'annuaire des commerçants et artisans locaux est également consultable sur le site de la ville.



Signez la pétition publique en ligne

« Pour l'ouverture des commerces de proximité » sur change.org, dont le lien est disponible sur le site de la ville.



Le coup de pouce d'Entre Juine et Renarde aux commerces locaux

Avant le début de ce nouveau confinement, la CCEJR a lancé une grande tombola permettant de gagner des chèques-cadeaux de 10, 50 ou 100 € à dépenser dans vos commerces de proximité.

Le concept : vous vous rendez en boutique, vous récupérez votre ticket à gratter et tentez votre chance après votre achat du jour. Si votre ticket est gagnant, rendez-vous au nouveau siège de la CCEJR (2 rue des Hêtres Pourpres à Étréchy) pour

l'échanger contre votre chèque-cadeau de la valeur équivalente. Vous pouvez ensuite utiliser ce chèque-cadeau à dépenser en une fois dans le commerce de votre choix au cœur d'Entre Juine et Renarde.

Plusieurs heureux gagnants larziacais ont fait le choix de redépenser leur gain en boutique sur la commune, pour soutenir plus que jamais les commerçants locaux !



**Plus que jamais,
je pense LOCAL
pour mes achats !**

PRÉVENIR LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Afin d'assurer une large diffusion de leurs messages de prévention contre les violences conjugales ou intrafamiliales, le Groupement de Gendarmerie de l'Essonne et le Conseil départemental ont lancé une grande campagne de sensibilisation passant par des supports du quotidien.



Les boulangeries et les officines de la ville ont ainsi toutes été équipées de fourreaux à pain et de sachets pour les médicaments porteurs de messages de prévention.

Le « violentomètre » imprimé sur ces sachets en papier permet à chacun de s'interroger pour savoir s'il est « sous emprise », victime ou bien s'il évolue dans le cadre d'une relation saine.

Un rappel des numéros ressources utiles pour lutter contre ces violences, qu'on en soit victime ou témoin, est imprimé en bas de chaque support.

Soyons tous mobilisés pour en finir avec ces violences !

☎ 17 - 112 - 144

🌐 www.arretonslesviolences.gouv.fr
www.violences.essonne.fr